

EXTRAIT:

Nombre de membres en exercice : 25

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

PRÉSENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) :

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à Mme BOURAT
Mme BARREAU donne pouvoir à M.PICHON
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI
Mme MOREAU donne pouvoir à P. PEROCHON

EXCUSES (1)

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : M.BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Création d'un tiers-lieu culturel au titre de l'opération de renouvellement urbain du Lac et des Renardières de Châtellerault - Sollicitation de financements

Grand Châtellerault est le pilote du projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières de Châtellerault, conventionné avec l'État, l'ANRU, Action Logement, Habitat de la Vienne, la SEM Habitat, le Conseil Départemental et la ville de Châtellerault.

Les opérations visent la transformation de ces quartiers, leur attractivité et la mixité sociale. Pour y concourir, trois axes majeurs sont identifiés :

- des interventions sur les logements sociaux,
- des interventions en matière d'aménagements urbains,
- des interventions sur les équipements structurants de quartier.

Les équipements culturels localisés au Lac ont été identifiés structurants à travers la création d'un tiers-lieu culturel.

Cette opération va regrouper dans un même lieu, les services de médiathèque de proximité, de la ludothèque de l'agglomération, et un espace partagé pour les habitants et associations, afin de créer des projets en matière d'éducation à la citoyenneté, d'environnement, en connexion avec le site environnant (lac artificiel et forêt).

Ce projet est particulièrement intéressant en ce qu'il :

- contribue à l'attractivité du quartier et de l'entrée sud de la ville-centre,
- participe au désenclavement du quartier,
- favorise un service public de la culture renforcé, à travers le rayonnement de l'offre proposée,
- répond aux besoins des usagers et habitants par de nouvelles modalités de service,
- favorise la mixité des publics.

Cette opération est prévue d'être réalisée pour un coût prévisionnel total de 1 120 000€ TTC, à partir d'un équipement de la ville de Châtellerault, qui sera rétrocédé à Grand Châtellerault.

Pour financer cette dépense, la communauté d'agglomération souhaite solliciter le concours financier de partenaires selon le plan prévisionnel suivant :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 mai 2019

n°17

page 2/2

dépenses		recettes	
Bâti	Montant TTC		
Travaux de restructuration	400 000 €	ANRU	145 000€
Extension	500 000 €	Conseil départemental	131 000 €
Maîtrise d'oeuvre et honoraires	70 000 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	70 000 €
Sous total Bâti TTC	970 000 €	Ville de Châtellerault	124 000€
Mobilier et numérique	150 000 €	CAF de la Vienne	50 000 €
Sous total Mobilier et numérique TTC	150 000 €	DRAC de Nouvelle Aquitaine	410 000 €
		Grand Châtellerault	190 000 €
TOTAL TTC	1 120 000 €	TOTAL TTC	1 120 000 €

* * * * *

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération n°13 du 13 avril 2015 approuvant l'adoption du contrat de ville de nouvelle génération 2015-2020 pour les quartiers prioritaires de Châtellerault,

VU la délibération n°9 du 3 avril 2018 approuvant la convention du programme de renouvellement urbain des quartiers prioritaires du Lac et des Renardières de Châtellerault,

CONSIDERANT l'opération structurante d'une offre de tiers-lieu culturel au Lac, réunissant notamment la médiathèque de proximité et la ludothèque de l'agglomération,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser le Président à solliciter les demandes de financement auprès du Conseil départemental, de la CAF, du Conseil Régional, de la DRAC, de l'ANRU et de la ville de Châtellerault
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 15/05/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER